

PROCES VERBAL
CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Séance du 30 janvier 2023

Présents :

- Résidents : J TALLON, M MOREL, R ANCELIN, C ANDRE, H GUIGNARD, A GUITARD, M MARTIN, P NADEAUD
- Famille : J BRUNELOT, O VILLEGGER, JC FAYEMENDIE
- Représentants du personnel : C COURONNAUD (ASH),
- Représentant du Conseil d'Administration : R COMBAUD (Maire d'AIGRE)
- Assistaient à la séance : C FREYCHE (Directrice déléguée), K. HÉBRÉ (Coordinatrice fonctions ressources), O SAUVAGET (Responsable blanchisserie GCS), M FRADIN (Responsable lingerie), S RENON (Responsable cuisine), C RENAUD (Secrétaire de séance),

Excuses: E ROUX, C COUIDAT, R RAYNAUD, F PELFRESNE, I PLOQUIN, S METAYER, G MOREAU TIPHONNET

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 06 octobre 2022

JC FAYEMENDIE souhaite que soit apportée une modification au PV. Il précise que ses remarques relatives au manque de professionnalisme de certains agents concernaient certains personnels intérimaires et/ou de remplacement. Après prise en compte de cette précision, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Projet architectural - Présentation de la phase 2 du projet et son impact sur la vie intérieure

Madame FREYCHE présente le plan général et les zones qui seront inaccessibles durant la phase 2 à compter du mois d'avril 2023.

Certains locaux livrés vont être affectés provisoirement à une autre destination que celle prévue au terme des travaux : mutualisation des salles de repas et d'activités, aménagement provisoire de la lingerie, bureau mutualisé.

L'installation d'une cuisine provisoire est prévue dans des ALGECO et permettra la réception des repas livrés.

Focus sur la restauration :

S RENON évoque l'externalisation des cuisines durant 15 mois et la confection des repas par le GIP « Restauration de l'Angoumois ». L'EHPAD HABRIOUX recevra les repas du midi et du soir. A l'issue des travaux l'équipe et les cuisines reviendront sur site.

Dans cette attente, les cuisines provisoires seront situées dans des ALGECO sur le parvis coté bourg. Ces cuisines permettront seulement la mise en température des repas livrés en barquette par le GIP. Un seul agent sera présent sur l'EHPAD car un roulement de l'équipe cuisine d'HABRIOUX est mis en place au GIP d'Angoulême.

Les petits déjeuners, les goûters et les tisanes du soir seront maintenus car commandés par l'établissement HABRIOUX. Durant cette phase, les entrées seront servies le midi et les potages seront proposés seulement le soir, accompagné du plat de résistance, d'un laitage et du fruit. Les deux pâtisseries par semaine seront servies les jeudis et les dimanches. Pour information complémentaire, une grande armoire négative permettra l'entreposage de glace ainsi les résidents pourront en bénéficier en période de canicule.

Les menus sont élaborés par la diététicienne du GIP, avec la prise en compte des aversions ou pathologies des résidents.

JC FAYEMENDIE souligne l'importance des repas en EHPAD, lieu de vie.

J BRUNELLOT fait un retour d'expérience suite à son séjour à l'EHPAD. Elle félicite l'EHPAD pour ses repas équilibrés.

R COMBAUD rejoint leur avis et explique qu'en l'absence du chef de restauration scolaire de l'école d'Aigre, les repas réalisés par l'établissement HABRIOUX ont fait l'unanimité auprès des enfants qui ont fortement appréciés.

J BRUNELLOT alerte sur les quantités servies qui peuvent paraître excessives pour certains et donc écœurantes. Elle propose au personnel de servir moins les assiettes des résidents aux petits appétits et invite à resservir si besoin en vue de limiter le gaspillage alimentaire.

R COMBAUD exprime la difficulté de jauger les appétits des résidents et assure la vigilance des agents à cet effet. De plus, il est nécessaire d'ouvrir les appétits par la proposition des menus.

S RENON explique l'obligation de servir un grammage recommandé afin de respecter les quantités journalières. Cependant, constatant le gaspillage ou le manque dans les assiettes des résidents « bon mangeur », il a été convenu d'effectuer le service au plat gastro en vue de maintenir la chaleur des denrées et de pallier à cette situation, avec les recommandations et avis de la diététicienne.

Les vestiaires du personnel, les ateliers-magasins seront transférés dans des ALGECO situés sur la base de vie.

Il est rappelé la fermeture définitive de la blanchisserie en raison du manque de place de la configuration finale de l'EHPAD. Le traitement de l'ensemble du linge sera externalisé auprès du Groupement de Coopération Sanitaire « Blanchisserie ».

Focus sur la prestation de blanchisserie :

Le GSC représente l'ensemble des hôpitaux de la Charente et des EHPAD de la Fonction Publique Hospitalière, de quelques EHPAD de la Fonction Publique Territoriale qui font traiter leur linge sur un site basé à Angoulême. Pour information, depuis 2009, le traitement du linge (Hôtelier, vêtements de travail des soignants, linge des résidents) de six établissements y est effectué.

P SAUVAGET informe qu'aucun changement n'aura lieu pour les résidents en ce qui concerne la lingerie. L'équipe d'Angoulême viendra trois fois par semaine effectuer le ramassage et la livraison du linge, soit les lundis, mercredis et vendredis. Il n'y aura pas de changement dans l'organisation et la prestation existante. Il est précisé que depuis le 01 janvier 2023, le marquage du linge faisant partie de la prestation hébergement, la mise en œuvre du projet architectural ne générera aucun coût supplémentaire à cette prestation.

Le personnel de la lingerie reste sur le site d'HABRIOUX pour permettre la distribution du linge. Le linge neuf devra être transmis à Mme FRADIN qui effectuera le marquage et validera la possibilité ou non, de prendre en charge ce linge. Les consignes en lien avec la composition des vêtements (articles fragiles : soie) restent inchangées et à respecter. Le matériel utilisé à Angoulême est identique à celui utilisé à l'EHPAD d'HABRIOUX.

Chaque résident dispose d'un référent permettant de répertorier les besoins en linge, en cas de nécessité d'achat de linge, les familles seront contactées pour fournir le linge manquant. La lingerie sera située au premier étage à la place du futur salon de coiffure.

En 2025, la blanchisserie du GCS va acquérir un logiciel facilitant le suivi et la traçabilité du vestiaire du résident préalablement enregistré sur ce logiciel.

32 lits seront déménagés dans les nouveaux locaux, certaines chambres seront doublées. Le R+2 sera composé principalement de chambres.

Focus sur les chambres :

J BRUNELOT s'interroge sur les modalités de choix des résidents qui seront affectés en chambre doublées et sur les modalités d'information des personnes concernées.

13 chambres doublées seront aménagées à l'attention de 26 résidents. La Direction et l'équipe de soins réfléchissent sur la cohabitation possible des résidents qui seront logés dans la même chambre. Seules, les chambres les plus grandes permettent cette possibilité, c'est pourquoi le travail de réflexion prend en compte la dimension handicap du résident et le matériel utilisé occupant l'espace.

Au 15 février 2023 sera déterminé les résidents cohabitant en chambres doubles avec l'accord des familles, tuteur, curateur, etc. L'hébergement en chambre double devrait durer environ 15 mois. Il sera possible d'effectuer une rotation entre les résidents pour ne pas voir les mêmes personnes en chambres doubles.

JC FAYEMANDIE interroge le nombre de chambre doubles à l'issue des travaux.

C FREYCHE informe de la situation transitoire car au terme des travaux chaque résident aura sa chambre. Toutefois, il existera 4 chambres communicantes, transformables en chambres doubles qui permettront aux couples hébergés d'être ensemble. JC FAYEMENDIE souligne que les chambres doubles peuvent être une réponse à l'isolement et être propices à l'entre-aide entre résidents, à la condition que leur surface soit suffisante.

Pendant la phase 2, il faudra limiter l'intégration de meubles personnels, volumineux dans les chambres doubles. Un inventaire sera réalisé pour les résidents placés en chambres doubles. Les familles seront sollicitées pour récupérer les meubles ne pouvant rester en chambres doublées.

O VILLEGGER interroge la mise à disposition d'écouteurs dans les chambres doubles pour maintenir la tranquillité de chaque résident. C FREYCHE suggère la mise en place de casque audio pour permettre à chaque résident de suivre son programme sur sa télévision sans déranger la tranquillité de l'autre.

Les salles de bain collectives seront fermées générant peu d'impact puisque les nouvelles chambres disposeront d'une douche individuelle. Toutes les nouvelles chambres disposeront d'une douche et de WC.

Les circuits internes sont modifiés avec la disparition d'un escalier et la possibilité d'utiliser deux ascenseurs.

Les circuits extérieurs seront également modifiés : l'accès à la grande cour sera bloqué, un passage sera créé seulement pour accéder aux sorties de secours. L'entrée de familles, des résidents et des ambulances se fera près du parvis.

La terrasse réalisée servira provisoirement de zone de stockage de matériel et sera accessible à l'issue du projet.

La coiffeuse interviendra dans les chambres pour effectuer ses prestations pour cause de la fermeture du salon de coiffure.

Des petits salons appelés « espaces conviviaux » seront créés aux étages pour permettre aux résidents valides d'y accéder,

A l'interrogation de J BRUNELOT sur les possibilités de vue extérieure, K HEBRE évoque la création à l'issue du projet, d'un petit salon avec une large vue, situé à l'étage au-dessus de l'entrée, offrant la possibilité d'observer le centre bourg d'Aigre.

R COMBAUD remercie l'équipe soignante pour son accompagnement.

Rétro planning

C FREYCHE, informe les membres du CVS des étapes et du rétro planning de l'avancement du projet architectural :

- Février 2023 : travail sur l'information individuelle des résidents, des familles, des mandataires, des tuteurs, etc. Il sera examiné des solutions pour les situations particulières avec la création d'un courrier d'information générale concernant la restauration, le lieu de vie, la lingerie, etc.
- La semaine 11, début mars 2023 : démarrage de l'externalisation de l'entretien du linge.
- Semaine 13 : externalisation des repas, déménagement de tous les locaux et transfert des salles restaurant et d'activités.
- Semaine 14, le 4 avril, déménagement des 31 résidents dans les nouvelles chambres. Renfort prévu du CH d'Angouleme et du CH de Ruffec. Renfort de brancardiers pour aider à mobiliser les lits avec présence de résidents.
- Semaine 15 : mise à disposition des locaux de la phase 2 aux entreprises de chantier

Actuellement aucun retard n'est constaté dans le suivi du calendrier du déroulement des travaux. La commission sécurité incendie devra valider l'ouverture des nouveaux locaux (22 mars 2023).

En cas de départ de feu, le nouveau dispositif de lutte contre l'incendie (sprinklage) déclenchera un système de douchette qui arrosera l'ensemble de la chambre. Ce dispositif est plus sécurisant car le feu est isolé et évite les risques de propagation.

3- Questions diverses

- ❖ Rédaction d'un avenant au contrat de séjour afin d'intégrer les éléments liés aux modifications de prestations. A noter que les derniers résidents arrivants ont été alertés de la possibilité d'être logés en chambre double

Ci-après, plusieurs propositions de modifications :

- La personne hébergée pourra être amenée à changer de chambre et à être transférée dans une chambre double de façon transitoire, le changement de type de chambre ne donne pas lieu à modification du tarif journalier applicable.
- Certaines chambres sont équipées de douche privative.
- Pendant la durée des travaux de l'EHPAD, aura lieu l'externalisation des cuisines au GIP.
- Concernant la blanchisserie, mise en place de l'externalisation définitive, marquage inclus dans le tarif de l'hébergement, il est possible de prendre charge la gestion du linge par la famille ou le tuteur du résident.
- Le coût du séjour reste inchangé.
- Modification règlementaire avec la suppression de la notion de caution par celle de dépôt de garantie,
- Modification règlementaire concernant la facturation qui s'effectuera jusqu'à ce que les effets du résident soient récupérés par la famille, le législateur et indique la possibilité de cette action dans un délai de 6 jours max.
- Résiliation volontaire du contrat si les conditions d'accueil ne sont pas retrouvées par les résidents, sa durée est réduite à une semaine au lieu d'un mois durant la période des travaux.

Tous résidents présents recevront cet avenant pour signature.

- ❖ J BRUNELOT interroge l'organisation de l'équipe d'encadrement soins et le maintien des deux IDEC par intérim. C FREYCHE informe de l'intégration de Mme GUESMI nouvelle IDEC à compter du 01 février 2023.
- ❖ JC FAYEMENDIE évoque les difficultés de circulation sur la commune et la nécessité de sécuriser les abords de l'EHPAD. R COMBAUD, Maire de la commune explique qu'Aigre est au carrefour de 9 routes départementales. La commune doit prendre contact avec le Conseil départemental sur la question de

l'aménagement des abords. Il souligne que l'ouverture de l'EHPAD sur le centre Bourg permettra de sécuriser la circulation des piétons.

- ❖ JC FAYEMENDIE s'interroge sur l'annulation de la cérémonie des vœux pour cause de quelques cas de COVID positif chez les résidents. Il fait référence aux experts qui ont souligné combien il était négatif de supprimer les relations humaines. R COMBAUD, Maire et Président du Conseil d'Administration explique que la Direction et lui-même ont fait le choix du principe de précaution pour éviter un nouveau cluster.
- ❖ JC FAYMENDIE demande l'organisation de réunions d'information des familles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h00.

M MOREL
Président du CVS



C FREYCHE
Directrice déléguée



